

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 13 mars 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 27
Votants : 34

D25.019

L'an deux mille vingt-cinq,
le treize mars,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : ANDRE-DECARSIN Sophie (pouvoir à RODRIGUES David), VALENTIN Christine (pouvoir à FABRE Jean), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à MALZAC Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BONICEL Pascale), RODIER Colette (pouvoir à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul) et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.019 : PAE DE LA TIEULE – PROJET DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS ET DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR AUGMENTER LA PUISSANCE ELECTRIQUE DISPONIBLE

Monsieur le Président précise qu'une rencontre de la CC ALCT avec les services d'ENEDIS a eu lieu le jeudi 13 février 2025 afin de faire le point sur l'alimentation électrique du PAE de la Tieule.

En mai 2013, le Syndicat Mixte Lozérien de l'A75, ENEDIS et le Conseil Départemental de l'Aveyron avaient signé une convention affectant une puissance de raccordement au PAE de La Tieule à hauteur de 7.7 MVA (Mégavolt ampère) soit 7 700 Kilowatt (kW).

Il était prévu un raccordement de la puissance en 2 tranches :

Tranche 1 : 3.7 MVA

Tranche 2 : 4 MVA

A ce jour, il reste 2 235 kW sur la tranche 1 et la tranche 2 n'a pas fait l'objet d'une demande de raccordement.

Afin d'optimiser la desserte du site et de pouvoir évaluer et ajuster au plus juste la puissance électrique fournie sur le PAE, ENEDIS propose à la CC ALCT d'établir un partenariat afin notamment d'échanger sur les informations disponibles en temps réel sur les besoins des acquéreurs.

Par ailleurs et compte tenu des projets en cours il conviendra que la CC ALCT fasse une demande de raccordement auprès d'Enedis pour accéder à la puissance prévue en phase 2.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

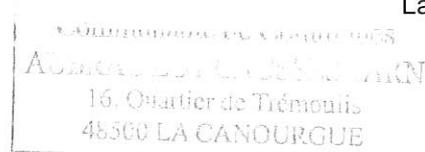
VALIDE le principe d'un partenariat avec ENEDIS en vue d'optimiser la desserte du PAE de la Tieule en électricité dans le cadre d'une convention,

DECIDE de demander le raccordement pour augmenter la puissance électrique disponible sur le PAE de la Tieule,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif au partenariat avec ENEDIS, la demande de raccordement et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 mars 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL